



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 82628

#### Texte de la question

Mme Jacqueline Maquet attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'emploi sur la revalorisation de l'aide aux postes dans les entreprises d'insertion (EI). Depuis 25 ans ces EI contribuent à la réinsertion durable dans l'emploi de personnes exclues, grâce à l'accompagnement social et professionnel apporté durant le contrat de travail à temps plein qu'elles leurs offrent, et pour lequel elles reçoivent une « aide au poste ». Or cette « aide au poste » n'est pas indexée et n'a pas été réévaluée depuis 10 ans, alors que le SMIC a dans la même période été revalorisé de 41 %. De ce fait, de nombreuses entreprises d'insertions envisagent d'abandonner ce service, d'autres ont dû, en 2009, réduire le nombre de salariés en insertion. Pourtant, les EI offrent le meilleur rapport qualité-coût parmi les instruments des politiques de l'emploi et de lutte contre l'exclusion bien moins élevé que des contrats aidés dans le secteur public, à peine plus élevé qu'un contrat aidé en secteur marchand qui ne sont pourtant assortis d'aucune obligation de conventionnement, d'accompagnement ou de résultat. Les entreprises d'insertion demandent une revalorisation d'urgence de l'aide au poste. Aussi elle lui demande quelles mesures urgentes elle compte prendre pour revaloriser l'aide au poste d'insertion.

#### Texte de la réponse

La réunion de l'assemblée plénière du Conseil national de l'insertion par l'activité économique (CNIAE) du 26 novembre 2009 a été l'occasion pour le secrétaire d'État chargé de l'emploi de rappeler la place essentielle de ce secteur pour les politiques de l'emploi. L'État y consacre des crédits budgétaires importants, qui ont été augmentés de plus de 60 % depuis 2005, notamment dans le cadre des mesures du plan de cohésion sociale puis du plan de relance de l'économie en 2009. Pour 2010, l'État a confirmé son soutien à l'insertion par l'activité économique (IAE), prévoyant en loi de finances initiale plus de 207 millions d'euros de crédits pour le financement de l'aide aux postes dans les entreprises d'insertion et entreprises de travail temporaires d'insertion, le financement de l'aide à l'accompagnement dans les ateliers et chantiers d'insertion et associations intermédiaires, le financement du fonds départemental d'insertion. Dans la lignée de la feuille de route du Grenelle de l'insertion, le Gouvernement entend développer sa politique de soutien au secteur de l'IAE par la mise à l'étude d'une réforme des modalités de financement qui donne lieu à des expérimentations depuis février 2010. Les différents acteurs concernés sont convenus de la nécessité d'expertiser une « aide au poste modulable et encadrée » pour les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), en vue de proposer un système de financement à la fois plus dynamisant et simple à piloter, qui ne déséquilibre pas les structures et soit transparent. Un comité de pilotage national, auquel participent les représentants des SIAE, a retenu quatre critères à expérimenter, en lien avec les axes du projet d'insertion, comme base possible d'une modulation du financement des SIAE : les caractéristiques des publics accueillis ; l'effort d'insertion de la structure ; le secteur d'activité de la structure ; les spécificités du territoire d'intervention. Sur la base des résultats des expérimentations locales, des préconisations seront faites à l'été 2010.

#### Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Maquet](#)

**Circonscription** : Pas-de-Calais (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 82628

**Rubrique** : Politique sociale

**Ministère interrogé** : Emploi

**Ministère attributaire** : Emploi

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

**Question publiée le** : 29 juin 2010, page 7153

**Réponse publiée le** : 27 juillet 2010, page 8332